

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le vingt-trois mars deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-neuf mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures.

Exceptionnellement, compte tenu de la nécessaire distanciation physique à appliquer entre les conseillers du fait de la crise sanitaire du COVID-19, cette réunion ne se tient pas dans la Maison commune mais à la Salle Espace Loire.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Véronique AIGRET, Sandrine MONTIGNY, Nathalie LAVAL (arrivée à 18h36), Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Messieurs Daniel ZONCA, Claude BOISSAY, Philippe de TRISTAN, Aurélien TARANNE, Guillaume MARESSE, Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, Grégory BUBENHEIMER conseillers municipaux ;

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 18h05.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que l'horaire a été modifié en raison de la situation sanitaire.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2021

Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal, envoyé à chacun des élus par email avec la présente note, est évoqué.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 février 2021.

2. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de prestations de services pour la reprise des voiries sur la Commune avec la société Ourcelles TP située à Josnes (41), pour un montant de 6569,00 € HT. Monsieur CHAMPENOIS précise que ces travaux sont prévus pour avril. En effet, pour réaliser ces interventions ciblées (rebouchage des « nids de poule »), il faut des conditions météorologiques adéquates
- Marché de fournitures d'un nouveau tracteur tondeuse avec la société Equip Jardin à Olivet (45), pour un montant de 20 831,83 € HT. Monsieur le Maire précise que cet engagement a déjà été signé en raison du délai de commande.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire passé avec la société Isabelle LECONTE, Architecte à Ingré (45), pour un montant de 47 718,59 € HT. Monsieur le Maire et monsieur CHAMPENOIS informent le conseil municipal que des réunions ont déjà eu lieu et qu'une présentation des esquisses par l'architecte aura bientôt lieu.
- Convention prise avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour l'occupation et l'utilisation des locaux « Les Poussins » par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant chaque vacance scolaire. Monsieur le Maire précise que cette convention a été appliquée dès les vacances de février, 75 enfants étaient présents la première semaine et 46 la seconde. Il y a eu un très bon retour des familles utilisatrice du service. Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire rembourse les fluides

lors de l'utilisation de la structure. Christelle ROMASTIN demande si seul les enfants cléricois utilisent la structure ? Monsieur le Maire lui répond par la négative, le centre de loisirs est intercommunal et accueille essentiellement les enfants de l'ex-CCVA du Val d'Ardoux. Il précise que pour cet été, la structure n'aura pas la capacité pour accueillir l'ensemble des enfants c'est pourquoi, la Commune de Mézière-lez-Cléry accueillera également des jeunes.

- Convention de renouvellement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour la prestation de service pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et l'aide spécifique pour les rythmes scolaires.

Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation votée par le Conseil municipal.

3. Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) – Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale (AOM) à la CCTVL

Monsieur le Maire informe que la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) prévoit que les Communautés de Communes peuvent désormais se voir transférer, par les communes membres, la compétence mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021.

En devenant autorité organisatrice de la mobilité, une Communauté de communes a alors la charge d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions de mobilité à l'échelle de son territoire. Elle définit la politique de mobilité adaptée aux besoins du territoire et anime les acteurs locaux pour se faire, notamment via le comité des partenaires. Elle participe au Contrat d'Orientation qui regroupe les acteurs du bassin de mobilité et peut élaborer un Plan de Mobilité Simplifié.

Ainsi, la CCTVL intégrera la problématique des déplacements entre commune et vers l'extérieur dans sa politique d'aménagement du territoire. Elle devra tenir compte des objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. Toutefois, la prise de compétence « Mobilité » n'impose pas à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire d'assurer tous les services de mobilité (transport régulier, transport scolaire, transport à la demande, mobilités actives, mobilités partagées, transport solidaire).

Le projet de territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et des communes membres précisera la stratégie et le plan d'actions à court et moyen termes en matière de mobilité.

Par délibération n°2020-211 du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et d'approuver la modification de ses statuts.

Les communes membres ont trois mois à compter du 18 janvier 2021, date de notification de la délibération précitée, pour se prononcer par délibération, à la majorité qualifiée, sur le transfert de la compétence "Mobilité" à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable. Il est nécessaire qu'une majorité qualifiée des conseils municipaux approuvent ce transfert pour qu'il soit validé par madame le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- D'approuver le transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;
- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes y afférente ;
- De déléguer monsieur le Maire pour informer la Communauté de Communes et la Préfecture du Loiret de l'approbation de la modification des statuts ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent.

4. Modification des statuts du C3M

Monsieur le Maire expose que le syndicat d'eau C3M a modifié un article de ses statuts relatif aux compétences du Syndicat. Cet article n'a pas été modifié suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des

Terres du Val de Loire et au transfert de la compétence eau pour la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin à Orléans Métropole, et il est proposé de l'actualiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- D'approuver la modification des statuts du syndicat C3M telle que proposée.

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Aménagement de la piste cyclable de la rue du Stade : la reprise du parking et le marquage sont effectués.
- PPI Voirie - Chemin du Bréau : les travaux d'aménagement ont été suspendus suite à un problème technique concernant l'enrobé. La reprise toute voie sera effectuée dans les prochaines semaines, sur les portions non validées. Les trottoirs vont être finalisés avec des charretières goudronnées suivant la demande des propriétaires.
- PPI Voirie – rue des Hauts Bergerêts : les travaux ont commencé pendant les vacances scolaires de février par l'enfouissement de l'éclairage public et du téléphone, suivis de la bordurassions et du traitement des trottoirs. Côté sud, le trottoir sera de deux mètres de large à destination des piétons et des cyclistes. L'emprise de la route sera de cinq mètres. La pose de l'enrobé est planifiée début mai 2021.
- Travaux du C3M : pour la rue de la Motte et la Place Saint-André, les travaux ont été réceptionnés le 17 mars 2021. Une nouvelle tranche de travaux a débuté le 25 mars, le remplacement de branchements en plomb, sur la Commune.
- Extension du restaurant scolaire : la réunion de lancement et la première visite sur site de l'architecte et de son bureau d'étude ont eu lieu le 17 mars 2021. Une restitution de l'avant-projet sommaire est attendu prochainement.

Gabriel PINSARD précise qu'il est bien qu'une grande partie du chemin du Bréau soit refaite de toute largeur, sans rustine. Il fait remarquer que la température de l'enrobé devait être trop froide quand il a été coulé et c'est pour cela qu'il s'est détérioré. Alain CHAMPENOIS indique qu'il y a également eu une attente sur les camions. Ainsi les travaux seront finalisés dans les 15 jours, avec la reprise de l'enrobé défectueux.

URBANISME

5. Déclarations d'intention d'aliéner

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
13	rue du Maréchal Foch	391 m ²	AD 29	Habitation
63	rue de Saint-André	302 m ²	AN 31	Habitation
	route de Blois	699 m ²	AE 34	Terrain
164	rue du Maréchal Foch	573 m ²	AK 271-267	Habitation
107	chemin du Long Boyau	708 m ²	AC 224	Habitation
	route de Dry	607 m ²	AE 607	Terrain
	chemin des Ruelles	631 m ²	AK 360	Terrain
13	rue du Stade	563 m ²	AH 124	Terrain
2	rue de Saint-André	754 m ²	AB 365	Habitation
2127	route d'Orléans/rue de la Perrière	175 m ²	AA 275	Terrain
	route d'Orléans	889 m ²	AL167	Terrain

6. Alignement des parcelles route de Dry

Madame Ludivine RAVELEAU informe que dans le cadre de la création d'une division en terrains à bâtir située au début de la route de Dry, au lieu-dit « La Bergerie », il a été convenu avec les pétitionnaires de procéder à un alignement de façades. Les pétitionnaires ont accepté de céder à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AE numéro 139, 137, 135, 133, 131, 129 et 127, représentant une superficie de 65 m², sur la longueur de leur opération foncière, et qui sert actuellement d'accotement à la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AE numéro 139, 137, 135, 133, 131, 129 et 127, pour une contenance totale de 65 m² auprès de la société Conseil et Patrimoine ;
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer l'acte authentique et tout document afférent.

FINANCES

7. Demande de subvention à la Préfecture du Loiret dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place de la vidéoprotection sur le secteur du Parc de Gaulle

Madame Ludivine RAVELEAU rappelle qu'il a été décidé depuis plusieurs années, la création d'un réseau de vidéoprotection sur la Commune afin de lutter contre les incivilités constatées. Au cours de ces dernières années, les élus et la police municipale ont travaillé en étroite collaboration avec les services de la Gendarmerie Nationale pour identifier les besoins de la commune et les solutions pouvant y être apportées.

Il ressort que pour la sécurisation du Parc de Gaulle, il est proposé l'installation de quatre caméras. Elles couvriraient le parking, l'air de jeux, l'entrée du Parc Charles de Gaulle et le carrefour rue de la Gare / rue des Ruelles / du Château d'eau. En effet, l'ajout de ces caméras au réseau existant permettrait de surveiller un nouvel axe de la Commune et donc de surveiller le trafic routier et de limiter les dégradations, les infractions et les regroupements de personnes le soir et la nuit, sur ce secteur.

Le coût de cette installation est estimé à 12 509,90 € HT, soit 15 011,88 € TTC. Ce système serait également relié au centre de supervision unique.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % de leur coût dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Le plan de financement est le suivant :

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION - PARC DE GAULLE				
DEPENSES			RECETTES	
Objet	Dépenses HT	Dépenses TTC	Financier / Programme	Subv. Espérée
Achat et inst	12 509,90 €	15 011,88 €	Préfecture du Loiret - FIPD	5 003,96 €
			FCTVA	2 462,55 €
			Reste à charge Cléry-Saint-André	7 545,37 €
TOTAL	12 509,90 €	15 011,88 €	TOTAL	15 011,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix POUR, 1 ABSTENTION (Clarisse CAZEAUDUMEC) et 1 CONTRE (Grégory BUBENHEIMER) :

- De solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre du FIPDR pour la création d'équipements de vidéoprotection,
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Clarisse CAZEAUDUMEC demande quelles dégradations ont lieu sur la Place de Gaulle pour justifier de l'installation de caméras.

Ludivine RAVELEAU lui répond que les jeux sont dégradés. Il est constaté également la présence de graffitis sur les tables.

Elle rappelle que le but de cette installation est de lutter contre l'incivilité, le tapage nocturne et les trafics de stupéfiants. Clarisse CAZEAUDUMEC s'interroge sur l'efficacité de cette méthode au budget conséquent (80 000 € pour toute la Commune.)

Ludivine RAVELEAU affirme que c'est une réelle efficacité pour les trafics. De plus, la gendarmerie demande l'accès à ces images, pour résoudre leurs enquêtes.

Clarisse CAZEAUDUMEC demande si les précédentes caméras achetées n'étaient pas mobiles ?

Ludivine RAVELEAU lui répond par l'affirmative mais que ces caméras ne sont pas assez efficace la nuit.

Grégory BUBENHEIMER explique qu'il est compliqué de soutenir cette décision puisque depuis l'installation des caméras sur la Commune, aucune donnée chiffrée n'a été communiquée, tout comme les faits recensés. Il précise que cette requête de communication est demandée depuis le dernier mandat.

Monsieur le Maire précise que les relations que la Commune entretient avec la Gendarmerie sont bonnes. Toutefois, lorsqu'elle est appelée pour intervenir sur le parc de Gaulle, le temps que les patrouilles arrivent, les personnes sont parties. Monsieur le Maire énumère les dégradations qui ont déjà eu lieu sur ce secteur : dégradation sur l'éclairage public, vols de spots à l'entrée du parc. L'idée avec l'installation de cette vidéoprotection est de protéger et de sécuriser un parc qui vient d'être mis en service.

Monsieur le Maire constate malheureusement la présence de trafics de stupéfiants sur plusieurs points de la Commune.

Grégory BUBENHEIMER réitère sa sollicitation de posséder des données chiffrées sur les actions de prévention. Il demande si les investissements effectués sur le centre-bourg en matière de vidéoprotection ont été efficaces ? Il se demande si cette installation n'a pas déplacé le problème.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. En effet, il n'y a plus de trafic dans le secteur du centre-bourg, mais il s'est déplacé ailleurs sur la Commune.

Grégory BUBENHEIMER demande alors de lui confirmer que la situation n'est pas réglée sur le fond et rend donc inefficace cette dépense, puisqu'elle suit l'idée d'installer des caméras à chaque fois que le problème se déplace, ce qui induit une généralisation des caméras.

Monsieur le Maire propose au conseil d'aller demander aux habitants du centre-bourg si la présence des caméras ne dissuade et si elles ne sont pas efficaces.

Grégory BUBENHEIMER s'interroge sur la présence d'un document qui recense les infractions commises sur Cléry-Saint-André.

Ludivine RAVELEAU lui répond que la commission sécurité a eu la connaissance de ces statistiques et de ce recensement.

Grégory BUBENHEIMER indique que l'ensemble des conseillers municipaux devraient avoir connaissance de cette donnée. Il serait également intéressant d'avoir le montant des dépenses générées pour réparer ces dégradations.

Claude BOISSAY précise qu'il faut mettre en équilibre le montant des dépenses produit pour réparer les détériorations, qui sont sûrement supérieurs à l'achat et l'installation des caméras sur la Commune. Il rappelle que l'installation de la vidéoprotection à Meung-sur-Loire, a déplacé le commerce illicite sur Cléry-Saint-André.

Monsieur le Maire signale que la caméra présente à l'angle de la rue du Maréchal Foch a permis de résoudre trois affaires récemment. Il précise également la réflexion qui est menée actuellement pour étendre le système de participation citoyenne au lotissement « Les Hauts Bergerêts ».

Christelle ROMASTIN demande si l'on sait si ce sont toujours les mêmes équipes qui interviennent sur la Commune. Monsieur le Maire lui indique qu'heureusement sur Cléry-Saint-André, il n'y a pas trop d'équipes.

Jérôme VILAIN se demande si on a une identification de la tranche d'âge des personnes qui agissent sur la Commune., si la Municipalité mène ou va mener des actions pour accompagner, aider et donner un sentiment de citoyenneté à ces enfants

Ludivine RAVELEAU lui indique s'être rapprochée du collège, pour avoir des renseignements et leur demander de rappeler aux enfants de respecter les lieux où ils sont. Sur les temps libres, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents et c'est à eux également de leur rappeler ces règles.

Jérôme VILAIN précise que sa vision n'est pas une utopie et des actions sont à mener.

Claude BOISSAY intervient en mettant en avant que dans certaines familles se sont les parents qui sont à éduquer.

Jérôme VILAIN précise que derrière les actes d'incivilité, la plupart du temps on constate un recul d'éducation de la part des parents. Il faut donc agir pour les aider.

Vincent MENU précise que c'est au juge de prendre des directives quand il rend son jugement comme en instaurant des travaux d'intérêt général. Ce n'est pas à la collectivité de le faire mais à la justice. Cette question est un vrai sujet de société vaste.

Grégory BUBENHEIMER demande ce qu'il en est du dispositif conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Monsieur le Maire lui indique que ce dernier relève de la compétence de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire mais qu'il serait peut-être judicieux que cette compétence soit redonnée aux communes (présentes sur le terrain).

Grégory BUBENHEIMER souligne qu'il peut-être un levier.

Monsieur le Maire indique qu'avant il siégeait au sein de ce conseil.

8. Approbation du compte de gestion 2020 pour le budget principal

Monsieur Vincent MENU informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2020.

Au vu de la présentation du budget 2020 et de ses décisions modificatives, au vu de son exécution en recettes et en dépenses et des inscriptions en restes à réaliser à recouvrer et à payer, il a été constaté que Monsieur le Trésorier de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- de déclarer que le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

9. Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Monsieur ZONCA Daniel, conseiller, prend la présidence de la séance.

Monsieur Vincent MENU détaille au Conseil municipal le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2020. Les documents détaillés ont été transmis aux membres du conseil municipal.

Au vu des crédits budgétaires alloués en recette et en dépenses par le budget primitif et les décisions modificatives et virements de crédits, l'exécution budgétaire est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve. Les résultats sont les suivants :

Section d'investissement	
Recettes de l'exercice	1 784 826,05
Dépenses de l'exercice	1 364 721,34
<hr/>	
Résultat d'invest. de l'exercice	420 104,71
Résultat reporté n-1	-271 542,24
<hr/>	
Résultat d'invest. à reporter	148 562,47
Restes à réaliser - Recettes	451 961,74

Restes à réaliser - Dépenses	277 409,68
Résultat d'invest. avec RAR	323 114,53
Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice	2 785 980,10
Dépenses de l'exercice	2 353 678,29
Résultat de fonct. de l'exercice	432 301,81
Résultat reporté n-1	0,00
Résultat de fonct. cumulé	432 301,81
Part du rés. de fonct. affectée à l'inv.	432 301,81
Résultat de fonct. à reporter	0,00
Résultat global	
Résultat global hors RAR	580 864,28
Résultat global avec RAR	755 416,34

Vincent MENU précise qu'il n'y a pas de reste à réaliser en section de fonctionnement et que tout l'excédent de fonctionnement a été transféré en recettes d'investissement pour le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- d'approuver le compte administratif 2020 présentant un excédent de fonctionnement de 432 301,81 euros et un excédent d'investissement de 148 562,47 euros,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater l'existence de recettes restant à recouvrer pour un montant de 451 961,74 euros, et de dépenses engagées restant à payer de 277 409,68 euros,
- d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour financer les investissements nouveaux de 2021.

10. Vote des taux d'imposition

Monsieur Vincent MENU rappelle que le conseil municipal doit délibérer chaque année sur les taux des taxes directes locales. Au vu de la situation financière saine de la commune, il est proposé de laisser les taux constants pour l'année 2021.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

	2020	2021
TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI :	23,01 %	23,01 %
TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI :	44,08 %	44,08 %

Pour rappel, l'article 16 de la loi de finance 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principal, à partir de l'année 2021. De ce fait, la Commune n'a plus à définir le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur le bâti 2021 du département

(18,56 %) est transféré aux Communes. L'intégration du taux départemental de taxe foncière au taux communal est effective à partir de cette année.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur le bâti est de 41,57 % :

	Taux communal	Taux départemental – reversé à la Commune	Total
TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI :	23,01 %	18,56 %	41,57 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- de prendre acte des taux d'imposition en 2021 comme suit, en rappelant que le taux communal est inchangé :
 - 41,57 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 44,08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Vincent MENU précise qu'il n'y aura pas de modification pour l'administré, les prélèvements seront identiques. Une communication sera effectuée en ce sens, aux cléricois.

Monsieur le Maire indique une différence de présentation des taux par rapport à la commission des finances qui s'est tenue. En effet, la direction générale des finances publiques a alerté les communes sur la manière de voter le taux cette année.

11. Vote du budget primitif 2021

Monsieur Vincent MENU présente le projet de budget primitif pour l'année 2021. Il rappelle les informations principales du projet telles qu'elles ont été présentées dans le cadre des orientations budgétaires. Le projet de budget a été soumis à l'examen de la commission des finances le 23 mars 2021.

Une note de présentation du budget a été transmise à tous les conseillers ainsi que les tableaux de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 17 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD, Jérôme VILAIN, Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN) et 1 CONTRE (Grégory BUBENHEIMER) :

- d'opter pour le vote des dépenses d'investissement par opération,
- d'approuver le projet de budget primitif présenté et de charger le maire de son exécution,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Gabriel PINSARD a plusieurs remarques sur les montants inscrits en fonctionnement, notamment sur :

- le compte 7388 en recettes de fonctionnement où il n'y a pas de montant pour la taxe sur les terrains devenus constructibles.
- le compte 6227, pour les dépenses liés au contentieux qui a subi une forte augmentation
- le compte 6283, pour les frais de nettoyage des locaux qui a lui aussi est plus important
- le 6232, fêtes et cérémonies qui va permettre de réaliser des festivités.

Monsieur le Maire lui indique que pour les recettes, il essaye de les minorer pour avoir de bonnes surprises à la fin de l'année. Pour les dépenses, il précise que le 6227 a été augmenté en prévision des charges liés au contentieux et que pour le compte 6283, il s'agit là d'un transfert de charge. La municipalité fait appel à un prestataire extérieur pour nettoyer certains locaux.

Olivier JOUIN souhaite expliquer pourquoi son groupe s'abstient sur le vote de ce budget primitif 2021. En effet, le budget semble être cohérent par rapport au programme de la majorité. Toutefois, il précise que le groupe préférerait voir inscrit au budget plus d'efforts sur l'accompagnement à la pédagogie, l'éducation et la jeunesse. Il souhaiterait également que le budget soit plus actif sur les équipements structurants de la Commune. Ce sont ces aspects qui font la différence.

Monsieur le Maire se demandait quel argument allait justifier l'abstention ou le vote contre pour le budget de cette année, puisque pour la première fois, la commune est très à l'aise sur le volet investissement du budget.

Vincent MENU met en avant que d'importantes dépenses sont prévues pour l'agrandissement du restaurant scolaire et du périscolaire.

Grégory BUBENHEIMER souhaite expliquer pourquoi, après avoir consulté son équipe, il souhaite voter contre le budget primitif 2021. Il souligne des convergences entre son programme électoral et les propositions budgétaires de la majorité, notamment sur le retour de la semaine à quatre jours pour la rentrée scolaire prochaine, l'aménagement de la Place Saint-André et la restauration de la salle associative. Toutefois, certains points ne le sont pas comme :

- le déploiement de la vidéoprotection sur la commune, puisqu'aucune donnée chiffrée met en avant sa nécessité.
- au niveau de l'enfance et de la jeunesse, où un travail sur le projet éducatif territorial doit être effectué, tout comme sur la grille tarifaire basée sur les quotients familiaux.

Christelle ROMASTIN précise que le PEDT va être retravaillé par la commission scolaire.

12. Approbation du tableau des effectifs

Monsieur Thierry TELLIER donne l'information sur le tableau des emplois municipaux existants au 1^{er} janvier 2021 et annexé aux documents budgétaires.

Au 1^{er} janvier 2021, 47 emplois permanents étaient ouverts au sein des services municipaux, dont 46 étaient pourvus. Parmi ces postes, 33 étaient pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, 1 par un agent non-titulaire doté de contrats à durée indéterminée, et 12 par des agents non-titulaires en CDD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de valider le tableau des emplois municipaux au 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser le maire à recruter et nommer les agents pour pourvoir aux emplois figurant au tableau
- de l'autoriser à recruter en complément des agents non-titulaires conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et dans la limite des crédits budgétaires afin de satisfaire aux éventuels besoins temporaires de la collectivité.

13. Approbation du compte de gestion 2020 pour le budget annexe « Parc des Bordes »

Monsieur Vincent MENU informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2020.

Au vu de la présentation du budget 2020, au vu de son exécution en recettes et en dépenses, il a été constaté que Monsieur le Trésorier de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de déclarer que le Compte de Gestion 2020 dressé par le comptable public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

14. Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat pour le budget annexe « Parc des Bordes »

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Monsieur Daniel ZONCA, prend la présidence de la séance.

Monsieur Vincent MENU détaille au Conseil municipal le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2020 pour le budget annexe « Parc des Bordes ». S'agissant d'une comptabilité spéciale dite « de stocks », toutes les écritures se passent en section de fonctionnement (ou d'exploitation), la section d'investissement servant à déterminer la valeur du stock. Un tableau est annexé.

Le budget n'a pas été soldé sur l'exercice 2020, car la commune possède encore un terrain (40 m²). Les recettes correspondent au produit de la vente d'un terrain, net de la TVA reversée à l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- d'approuver le compte administratif 2020 présentant un excédent de fonctionnement de 42 427,66 euros et un déficit d'investissement de 83 974,86 euros,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater que s'agissant d'un budget de stocks, l'excédent est maintenu en section de fonctionnement.

Gabriel PINSARD demande où se situe le terrain. Sylvie THIERY lui indique qu'il est dans l'angle.

15. Vote du budget primitif 2021 pour le budget annexe « Parc des Bordes »

Monsieur Vincent MENU présente le projet de budget primitif pour l'année 2021 sur le budget annexe. Un tableau est annexé.

Les crédits inscrits en recettes correspondent à l'encaissement de la dernière vente de terrain. Les crédits inscrits en dépenses correspondent au solde de l'excédent à reverser au budget communal.

Le budget annexe sera soldé en 2021 une fois toutes les écritures comptables finalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe « Opération foncière du Parc des Bordes » tel que présenté et de charger le Maire de son exécution.

16. Information sur la dette garantie

Monsieur Vincent MENU informe le Conseil Municipal, de l'état des garanties d'emprunt octroyées par la Commune de Cléry-Saint-André auprès des différents bailleurs sociaux.

Emprunteur	Prêteur	Opération concernée	Montant garanti par la commune au 31/12/20	Date de fin du prêt
LOGEM Loiret	Caisse des dépôts et consignations	Résidence La Belle Autruche	33 962,82 €	2032
VALLOGIS	Caisse des dépôts et consignations	Résidence E. Lecoœur	47 466,14 €	2030
	Caisse des dépôts et consignations	Résidence Gué du Roi	98 645,08 €	2043

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner quitus de l'information sur la dette garantie.

Olivier JOUIN demande à monsieur le Maire si à sa connaissance, il y aura d'autres projets sociaux sur la Commune. Monsieur le Maire lui indique certainement si les besoins le nécessitent.

17. Tarifs municipaux 2021

Monsieur Vincent MENU présente les propositions d'évolution des tarifs municipaux pour l'année 2021. La commission finances s'est réunie le 23 mars 2021. Elle a proposé de maintenir les tarifs inchangés en raison de la crise sanitaire actuelle, tarifs identiques depuis 2019.

Locations de salles municipales :

		Clérycois	Extérieur
Espace Loire Particuliers, entreprises, associations non cléricoises	Le Week-end (samedi + dimanche) ou La Journée (en semaine)	470 €	730 €
	Majoration Chauffage du 1 ^{er} octobre au 31 mars	62 €	62 €
Espace Loire Associations cléricoises	Location Journée	210 €	

Espace Ardoux Particuliers, entreprises, associations non cléricoses	Location Journée	135 €	210 €
Espace Ardoux Associations cléricoses	Location Journée	105 €	
Salle Charlotte de Savoie Tous	Semaine d'expo (du lundi au dimanche)	70 €	70 €

Il est précisé que les tarifs de location pour les associations cléricose ne sont pas appliqués puisqu'elles bénéficient de la location gratuite des salles, en revanche, ce tarif est celui qui sert de référence pour l'évaluation des avantages en natures apportés par la commune à ces associations. Il est précisé que pour toutes les autres salles (Genêts d'Or...) qui ne sont pas listées ci-dessous, il est utilisé en cas de besoin le tarif de référence de l'espace Ardoux.

Location de matériels :

Barnums	135 €
Table	9 €
Banc	4 €

Bibliothèque municipale :

		Clérycois	Extérieur
Bibliothèque municipale	Inscription à l'année	7 €	10 €

Droits de Place :

Permanents	Marché hebdomadaire	Mètre linéaire / jour	1,15 €
	Droit de terrasse et d'occupation du domaine public	Mètre carré / an	4,00 €
	Ventes au déballage (camions...)	Forfait / journée	55 €
	Cirques	Forfait	90 €
Foire aux pommes	Petit Manège	Forfait	50 €
	Grand Manège	Forfait	120 €

Encarts dans le bulletin municipal :

1/8 ^e de page	105 €
1/4 de page	200 €
1/2 de page	295 €
Page entière	370 €

Photocopies :

Particuliers	Noir et blanc	Couleur
A4	0,25 €	0,40 €
A3	0,50 €	0,80 €

Pour les associations cléricoses, les copies N&B demeurent offertes mais les copies couleurs sont facturées à prix coutant. Les associations doivent désormais fournir leur papier (sinon celui-ci facturé 5 cts par feuille A4).

Associations clérycoises	Noir et blanc	Couleur
A4	Gratuit	0,10 €
A3	Gratuit	0,20 €

Capture et dépôt d'animaux divagants :

Forfait de capture	45 € / animal
Forfait de garde (dès le jour de capture)	10 € / jour / animal
Forfait d'identification si non pucé	65 € / animal

Cimetière municipal :

	10 ans	30 ans	50 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession		330 €	550 €	165 €	330 €
Cavurne	390 €	610 €			
Colombarium (petit)	320 €	540 €			
Colombarium (grand)	370 €	590 €			

L'inhumation d'un corps ou d'une urne supplémentaire dans une concession existante engendre l'application du droit de superposition fixé à 70 €. Ce droit s'applique aux concessions acquises ou renouvelées depuis le 1^{er} février 2016, date d'instauration du droit de superposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- d'approuver les tarifs municipaux TTC tels que proposés et de dire qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} mai 2021.

18. Subventions aux associations

Monsieur Thierry TELLIER informe que la commission Finances s'est réunie le 23 mars 2021 pour valider les montants des subventions proposés par le bureau municipal.

Il est proposé de voter les montants suivants :

	Montants attribués 2020	Proposition 2021
Associations cléricois		
Ass. Mat. Les Marmousets	100 €	100 €
Arche des souvenirs	800 €	800 €
Self Défense Cléry	250 €	Pas de subvention pour cette année au regard de la situation sanitaire actuelle
Amicale Sapeurs-pompiers	237 €	237 €
Section Cléry de la SHOL	250 €	250 €
Comité des Fêtes	675 €	675 €
Voix d'Art Doux	160 €	160 €
MC Saint André	220 €	220 €
Cléry Handball	Pas de demande	200 €
Cléry Vélo	Pas de demande	300 €
Harmonie de Cléry	7 800 €	7 800 €
Les Genêts d'Or	237 €	237 €
Cercle Albert de Mun	380 €	380 €
Pêche Meung-sur-Loire	100 €	100 €
Diagonales	150 €	150 €
Cléry Son Histoire en Lumière	1 800 €	1 800 €
AFR	2 250 €	2 250 €

Loisirs détente	200 €	Pas de subvention pour cette année au regard de la situation sanitaire actuelle
AASC	17 215 €	15 915 €
Création Accueil	200 €	200 €
Cléry BAAL	100 €	100 €
Ass. Mat. Les Calinoux	100 €	100 €
Enfants des écoles	423 €	423 €
FNACA Cléry	100 €	100 €
Jumelage Cléry Haiti	100 €	100 €
Confrérie vigneronne	295 €	295 €
Lumières sur Notre Dame	800 €	800 €
Coopérative scolaire élémentaire	367 €	367 €
Secours catholique	100 €	100 €
ABCD Parents d'élèves	Pas de demande	120 €
Aux alentours		100 €
Cléry en transition		50 €
APEL Notre Dame		230 €
Organismes non cléricois intervenants partiellement pour des bénéficiaires sur Cléry-Saint-André		
UNA Meung-sur-Loire	450 €	Pas de demande
3 CATS Films		1 000 €
CFA d'Indre-et-Loire	50 €	150 €
Organisme départementaux ou nationaux		
Sologne Nature Environnement	100 €	100 €
Groupe de recherches archéologiques	50 €	50 €
Total	36 059 €	35 59 €

Ne prennent pas part au vote : Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, Clarisse CAZEAUDUMEC, Tatiana DEPLANQUE, Thierry TELLIER, Ludivine RAVELEAU, Guillaume MARESSE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour les montants indiqués,
- de dire que de nouvelles délibérations pourront avoir lieu au cours de l'année pour les associations qui n'ont pas encore déposé de dossier.

Thierry TELLIER explique que la subvention de l'AASC est maintenue au même niveau que l'année précédente, diminuée de la somme attribuée à la section judo qui est en sommeil. Grégory BUBENHEIMER soutient que le maintien de la subvention à l'AASC générale aurait dû perdurer au regard des besoins de cette association, même si la section judo est en sommeil. Avec cette baisse, c'est chaque section qui va être impactée.

Clarisse CAZEAUDUMEC est surprise de cette décision alors qu'actuellement les associations ont besoin d'aide et notamment de celle des communes. Elle précise que leur groupe est gênée également par cette situation.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une véritable volonté pour que les sections puissent réussir à surmonter cette crise. La municipalité n'a pas connaissance de réelles difficultés financières de la part des sections de l'AASC. Elle reste à leur écoute pour étudier au cas par cas des situations compliquées et attribuer une subvention exceptionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

19. Vie des commissions municipales

La commission communale des impôts directs s'est réunie le 17 février 2021.

La commission Ville durable s'est réunie le 25 février 2021.

La commission Fêtes et Manifestations s'est réunie le 17 Mars 2021.

La commission des Finances s'est réunie le 23 mars 2021.

20. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

• La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 février 2021 en visioconférence, en présence de Gérard CORGNAC, Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK et Olivier JOUIN. Les principaux points à l'ordre du jour étaient le vote des budgets annexes et principal pour l'année 2021, ainsi que les demandes de subventions.

Le conseil communautaire s'est réuni à nouveau le 25 mars 2021 en présentiel, en présence de Gérard CORGNAC et Olivier JOUIN. Les principaux points à l'ordre du jour étaient le projet de territoire, le pacte de gouvernance, l'attribution de subventions exceptionnelles, les avenants à la convention entre les communes et le service instructeur SADSI.

Le bureau communautaire s'est réuni le 08 mars 2021 en présence de Gérard CORGNAC.

La conférence des maires s'est réunie le 15 mars 2021 à Baule en présence de Gérard CORGNAC.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment :

- 18/02/2021 en visioconférence : Commission Petite enfance, jeunesse, scolaire
- 09/03/2021 en visioconférence : Commission Culture et lecture publique
- 11/03/2021 en visioconférence : Commission Social, Santé
- 12/03/2021 en visioconférence : Commission GÉMAPI
- 17/03/2021 en visioconférence : Commission Collecte et Traitement des déchets
- 18/03/2021 en visioconférence : Commission Tourisme, Communication
- 23/03/2021 en visioconférence : Commission Aménagement du territoire et urbanisme
- 24/03/2021 en visioconférence : Commission Environnement et assainissement

• Le Syndicat Intercommunal d'Eau de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :

Le bureau syndical s'est réuni le 08 février 2021 et le 25 mars 2021 en présence de Daniel ZONCA.

Le comité syndical s'est réuni le 17 février 2021.

• Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)

Le comité syndical s'est réuni le 08 février 2021 en visio-conférence, le prochain aura lieu le 08 avril 2021.

• Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)

Le comité syndical s'est réuni le 09 février 2021 en présence de Sylvie THIERY, Nathalie DUPUIS et Jérôme VILAIN pour présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2021.

Le prochain comité syndical se réunira le 31 mars prochain pour voter le budget.

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le comité syndical s'est réuni le 09 février 2021, en présence de Gérard CORGNAC pour le débat d'orientations budgétaires.

Le comité syndical s'est réuni le 16 mars 2021, en visioconférence, en présence de Gérard CORGNAC, Clarisse CAZDUMEC et Gabriel PINSARD pour le vote du budget, principalement.

Un atelier de travail sur le SCOT s'est déroulé à Saint-Ay 24 mars 2021.

Monsieur le Maire espère que les dates annoncées lors de ces réunions seront maintenues et qu'une adoption aura lieu en novembre ou décembre 2022.

21. Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 mars 2021, 129 demandeurs d'emploi (-1 par rapport à janvier). La répartition de ces demandeurs est de 61 hommes et 68 femmes ; de 109 indemnisables et 20 non-indemnisables.

22. Questions des membres du Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 31 mai 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

En amont du conseil municipal, le groupe « Vivre ensemble à Cléry », à envoyer les questions suivantes :

1. « Des cléricois ont envoyé à la municipalité des mails et photos, de décharges illégales de déchets sur le territoire. Ceux-ci sont restés lettres mortes. Est-il prévu de leur répondre ? Plus globalement, comment sont traitées les demandes écrites de nos concitoyens ? »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en effet plusieurs signalements ont été faits en mairie pour alerter sur le dépôt sauvage sur la commune. Après recherches, il s'avère que la plupart des dépôts ont été effectués sur la Commune de Mézières-lez-Cléry. Le policier municipal s'est occupé de contacter les propriétaires des terrains pour qu'ils réalisent le nettoyage.

Clarisse CAZEAUDUMEC demande si le terrain, le long du motocross est bien sur la commune de Cléry-Saint-André. Il lui est répondu par l'affirmative. Il lui est précisé également que la propriétaire du terrain à déposer plainte sur ce sujet. Elle a réalisé à sa propre initiative un ramassage de tous les détritiques sur son secteur.

Monsieur le Maire informe le conseil que le second terrain concerné est un terrain privé qui est géré de manière respectable (stock d'arbres et de tontes – uniquement des végétaux).

La commune a également reçu une demande une réclamation sur un dépôt sauvage, sur un chemin. Le nécessaire est en train d'être réalisé.

Daniel ZONCA précise que l'association des chasseurs nettoient régulièrement les chemins. Il est indiqué pour exemple, que la semaine dernière une personne a déposé devant la déchetterie des déchets alors qu'elle était fermée.

Clarisse CAZEAUDUMEC souligne que ces dépôts sont un réel problème.

Tatiana DEPLANQUE tient à rappeler que les photographies diffusées sont issues de terrain privé. Les propriétaires ont pris attache directement avec les personnes ayant diffusées les photographies.

Monsieur le Maire précise que lorsque des mails arrivent, une réponse est apportée par écrit ou lors d'un rendez-vous.

2. « Sur le chantier de la maison de retraite, les membres de la commission ville durable ont constaté Samedi matin, beaucoup de déchets de toutes sortes. Peut-on demander aux entreprises de couvrir la benne où sont entreposés les déchets "légers" ? et demander aux entreprises qui interviennent sur le chantier de respecter les lieux ? »

Monsieur le Maire indique se rendre chaque semaine sur ce chantier avec Alain CHAMPENOIS pour assister à la réunion de chantier. Il fera donc remonter cette problématique.

Gabriel PINSARD précise que sur tous les chantiers, les déchets sont au prorata du chantier et un pilote est nommé pour les gérer. Monsieur le Maire souligne que ce prorata est le même que pour les fluides.

Clarisse CAZEAUDUMEC indique réaliser régulièrement des ramassages de déchets et qu'il serait peut-être intéressant de faire cette action lors de la prochaine commission ville durable.

Sylvie THIERY précise qu'une dizaine de poubelles supplémentaires vont être installées prochainement sur la commune.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les contentieux en cours, comme à chaque conseil :

- La Savanaise : un expert a été nommé par le tribunal administratif. Une réunion a eu lieu le 8 février, au sein du bâtiment concerné (présence de quatre conseillers juridiques lors de cette réunion). L'expert a demandé à la commune de réaliser les travaux de raccordement au réseau collectif. Au regard du contentieux, les travaux n'avaient pas été effectués mais là ils le seront. Pour l'intérieur du bâtiment, l'expert a demandé à un sapiteur d'analyser la charpente. Monsieur le Maire est confiant sur ce dossier. Il tient à préciser, que tous les frais d'avocats sont supportés par le budget communal.

- La déchetterie : un vigneron riverain a attaqué le permis de construire de la déchetterie au tribunal administratif d'Orléans (référé). Le juge des référés a autorisé la poursuite des travaux, pour autant le fonds du dossier n'est pas jugé. D'après l'avocat, le jugement sera rendu peut-être dans 1 an. La déchetterie poursuit ses travaux et ouvrira au maximum pour le 15 juin.

Le collectif du lotissement avait émis des réserves sur ce projet, pendant l'instruction, par un dépôt d'un recours gracieux. Les demandes du collectif ayant été prises en compte, ce recours gracieux a pris fin. Monsieur le Maire tient à souligner que la commune s'est engagée à fournir à ce vigneron les fluides et prévoit donc à chaque budget l'électrification de la parcelle. La politique communale a toujours été de favoriser les installations des acteurs économiques au sein de la commune. Monsieur le Maire souligne que prochainement, il y aura sûrement des déclarations dans la presse sur ce sujet.

Gabriel PINSARD précise qu'il est en attente de la part de la commune pour avoir un autre terrain. Monsieur le Maire indique que cette demande est étudiée de concert avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et la SAFER pour qu'il puisse déplacer son projet, notamment en face du lotissement du « Gué du Roi ». Deux terrains sont ciblés, l'un des propriétaires étaient d'accord, malheureusement il est décédé (paix à son âme). Le second propriétaire n'est pas vendeur. Si les discussions aboutissent, la commune sera dans l'obligation de réviser le PLU, pour autoriser la construction de l'habitation sur ces parcelles. Une révision d'un PLU est un coût pour une collectivité. Sur les conseils du conseiller juridique de la commune, pour l'instant, on attend la décision du tribunal administratif. Une concession sera peut-être à réaliser par le pétitionnaire, de ne pas réaliser l'habitation principale à côté du chai. Actuellement, la jurisprudence souligne que pour que l'habitation doit être nécessaire à l'activité pour être édifée en zone agricole.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que certaines communes de l'Ardoux et le SMETABA ont été mis au contentieux par un agriculteur qui est régulièrement inondé. Claude BOISSAY indique avoir connu une affaire similaire au département, lors des inondations de 2016. La difficulté est que tous les fossés sont rebouchés. Gabriel PINSARD précise qu'initialement c'étaient des prés qui ont été mis en culture.

Monsieur le Maire rappelle le séminaire des élus, qui aura lieu le 17 avril.

La séance est levée à 20h18.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mai 2021 à 19h00.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Gérard CORGNAC		Philippe de TRISTAN	
Vincent MENU		Nathalie DUPUIS	
Sylvie THIERY		Daniel ZONCA	
Thierry TELLIER		Nathalie LAVAL	
Ludivine RAVELEAU		Claude BOISSAY	
Alain CHAMPENOIS		Olivier JOUIN	
Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK		Clarisse CAZEAUDUMEC	
Guillaume MARESSE		Jérôme VILAIN	
Michèle FROMENTIN		Christelle ROMASTIN	
Aurélien TARANNE		Gabriel PINSARD	
Sandrine MONTIGNY		Grégory BUBENHEIMER	
Véronique AIGRET			